

Colloque « Canoë-Kayak au Féminin » INSEP – 10 et 11 décembre 2010



Le mot du Président de la fédération

Si la diversification des pratiques sportives et des publics est une réalité dans la société française, il subsiste un déficit social notamment dans la féminisation du sport. Ce déficit est encore plus important au sein de la Fédération Française de Canoë-Kayak, avec un taux de féminines de 27,5% contre 33% sur l'ensemble des pratiques sportives, alors qu'en apparence, aucun élément ne s'oppose à la parité.

La pratique féminine au sein de notre fédération a connu des fortunes diverses, au regard de la prise en compte de celle-ci au niveau de la compétition. Admission progressive au sein des Championnats du Monde et des jeux olympiques, toujours en décalage avec l'émergence des épreuves masculines, la pratique du canoë étant écartée dès les années 70, avec la suppression du C2 mixte.

Mais faut-il lier la mixité et la parité à une pratique compétitive ? N'est ce pas là une erreur d'appréciation ?

Les femmes doivent-elles, veulent-elles, reproduire la pratique des hommes ?

La seule réponse qui s'impose est la vôtre, même si un paramètre conditionne votre accès à la pratique sportive : la conciliation des temps de vie entre le temps de la famille et des enfants, le temps du travail...



En tout état de cause, il ne faut pas restreindre la réflexion sur la pratique féminine à une pratique sportive en tant que telle, mais la placer dans la globalité de son environnement. La réflexion engagée par le groupe de travail doit donc s'appuyer sur une problématique large qui tienne compte entre autres :

- Des conditions d'accueil dédiées à ce public dans les clubs,
- De la formation des cadres et des bénévoles,
- Du positionnement par rapport à l'excellence sportive,
- Des formes de pratiques compétitives ou de loisir qui peuvent être proposées,
- De la place que l'on doit donner aux féminines dans les postes à responsabilité (élues, juges, arbitres, cadres...),
- De la nécessaire communication en direction de ces publics



La Fédération Française de Canoë-Kayak avait pris du retard dans la réflexion et la prise en compte de l'accession de notre pratique aux féminines par rapport à d'autres fédérations. Le projet fédéral 2010 – 2020 positionne clairement cette problématique comme un défi, avec comme support à la mise en œuvre d'une réelle politique en faveur des féminines, « la mise en place d'une équipe de projet spécifique et la validation d'un plan d'action pluriannuel ». La note de cadrage proposée par le Bex a fixé un certain nombre de thématiques prioritaires à prendre en compte dans la réflexion pour répondre à cette nécessité par ailleurs exprimées dans le code du sport, de développer la pratique féminine.

Ce premier colloque « Canoë-Kayak au Féminin » doit être l'occasion de revenir sur ces thématiques, pour ensuite élaborer des préconisations avant de mettre en place un véritable « plan de développement de la pratique féminine ».



Ce colloque doit aussi être l'occasion de dépasser la note de cadrage pour que vous fassiez preuve de l'imagination nécessaire à ce que le vœu que vous avez formulé « d'augmenter à la base la représentation féminine et passer de 27,5% à 50% en 8 ans » devienne réalité.

L'objectif est ambitieux mais respectable, et sachez que nous ferons tous ce qui est en notre pouvoir pour vous accompagner dans ce vaste projet. Je crois que le projet fédéral 2010-2020 peut être un vecteur important du développement de la pratique féminine en ce sens qu'il est axé sur les clubs, et que de nombreuses priorités doivent favoriser l'accession de toutes à la pratique du canoë-kayak, mais aussi à la prise de responsabilité.

Je n'oublierai pas de relever qu'au-delà de pratique féminine, il faut entendre filles, jeunes filles et femmes. Je crois que la création toute récente de la « Commission Jeunes » doit ouvrir des perspectives en matière d'accueil des filles et jeunes filles, et qu'une réflexion commune devra être engagée par votre équipe de projet et cette commission.



En conclusion, je vous propose de faire nôtre cette réflexion issue d'un texte adopté par le Conseil Economique et Social d'avril 2007 :
« Si les femmes ont contribué à maintenir le niveau de performances françaises dans le monde, il n'en va pas de même pour leur accès à la pratique du sport et encore moins pour leur accès aux responsabilités. Une priorité s'impose au mouvement sportif : celle de la parité. »

Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans le groupe de réflexion, à vous remercier de votre participation à ce colloque, en souhaitant que dans les prochaines années les pourcentages de féminines connaissent une croissance importante pour le plus grand bénéfice de notre fédération.



Vincent HOHLER